

"Mon Client utilise une solution simple pour s'authentifier et réaliser ses opérations sensibles et ses paiements par carte bancaire en ligne de manière sécurisée"

Solution d'authentification forte qui remplace Lecteur CAP et OTP SMS

Opérations concernées :

- L'accès aux comptes Banque à distance depuis l'appli Banxo ou l'espace client web
- Les opérations sensibles nécessitant le lecteur CAP ou OTP SMS
- Authentification dans le cadre de la signature électronique d'un contrat
- Paiements par carte bancaire sur internet
- Agrégation de comptes et paiements par virements sur site marchand

AVANTAGES CLIENTS



Sérénité

Renforcement de la sécurité sur les opérations sensibles

Gain de temps

Les opérations sont réalisées sans délai d'attente

Disponibilité accrue

L'accessibilité à Internet (WIFI, 4G) suffit

Optimisation

Si les notifications de l'application Banxo sont activées, le clic sur celle-ci ouvre automatiquement cette application

Simplicité

- -Plus besoin ni de matériel supplémentaire ni de recopier un code à 8 chiffres.
- -Utilisation possible de la reconnaissance biométrique à la place du code Sécur'Pass. Activation lors de l'inscription à Sécur'Pass ou via le menu de l'application Banxo (rubrique « Réglages » via le menu « Plus »).

Confort

- -L'opération sensible peut être réalisée sur un ordinateur ou une tablette ou un SmartPhone.
- -Si le Client change de terminal ou s'il désinstalle/réinstalle l'application Banxo alors l'application Banxo l'invite à transférer / réinstaller Sécur'Pass (le client réitère les actions d'activation de Sécur'Pass).

Fonctionnalités

- Certaines opérations comme la visualisation du code secret de la carte bancaire, l'affichage digitale de la carte et d'autres fonctionnalités à venir ne sont disponibles qu'avec Sécur'Pass

POUR QUI?



- Clients particuliers
- Ayant un smartphone et l'application mobile
- Avec un abonnement Banque à Distance DEI Particuliers
- Et Un « numéro de téléphone mobile pour opérations sécurisées » en ligne renseigné
- Et une Carte Bancaire activée active (non opposée, non annulée et activée sur un TPE ou GAB) OU une adresse mail <u>personnelle</u> renseignée dans la connaissance client de la <u>personne physique</u> depuis <u>plus de 72h</u> si le client active Sécur'Pass <u>depuis l'application mobile Banxo</u>

LES BONS REFLEXES

- 1. Vérifier l'éligibilité de mon Client et agir si besoin pour le rendre éligible
- 2. Rappeler au Client qu'il doit veiller à conserver secret le code Sécur'Pass

EN SAVOIR PLUS

- Page portail : Sécur' Pass sur téléphone | Caisse d'Epargne (caisseepargne.fr)
- Questionner CLOE

BON A SAVOIR

L'activation de Sécur'Pass en agence n'est autorisée qu'en face à face avec le Client.



OPERATIONS REALISEES AVEC SECUR'PASS

		Termin	al concerné	Spécificité
	Accès aux comptes Banque à distance			
	Authentification dans le cadre de la Signature électronique d'un contrat	VAD	SEM Agence	
)	Ajout de bénéficiaire			
	Virements vers tiers en France Virement classique (immédiat, différé, permanent)		*	
	Virement SEPA Instantané (Instant Payment)		*	
	Virement via Paylib entre amis			
	Virements vers tiers Hors France Virements classiques hors France zone SEPA		*	
	Carte Bancaire Augmentation temporaire des plafonds carte			
)	Consultation du code secret de la carte			
)	Activation SM@RT'retrait			
	Enrôlement de la carte dans Apple Pay / Samsung Pay vi l'appli « Cartes » d'Apple / « Samsung Pay »	a		
	Mise à jour des coordonnées Modification Adresse E-Mail			
	Modification adresse postale (selon Caisse D'Epargne)			
	Paiement par carte bancaire sur internet			

Les bons réflexes

Si le Client a changé de smartphone ou réinstallé l'application Banxo, informer le Client qu'il doit de nouveau activer Sécur'Pass via le menu «Réglages » de son application Banxo.

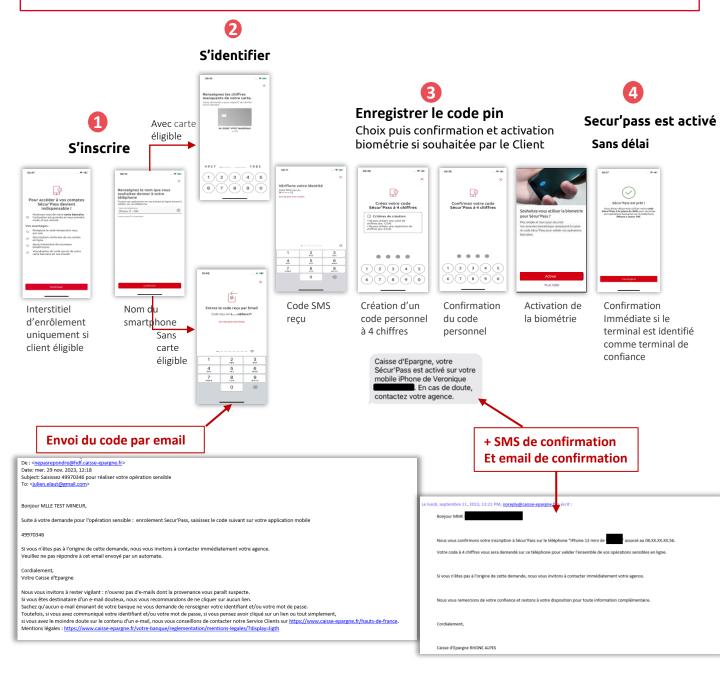


Si un client utilise régulièrement son mobile pour effectuer ses opérations bancaires, le mobile sera considéré comme un terminal reconnu (terminal de confiance).



ACTIVER SÉCUR'PASS EN SELFCARE

ACTION RÉALISÉE PAR LE CLIENT SUR SON SMARTPHONE AVEC L'INTERSTITIEL





ACTIVER SÉCUR'PASS EN SELFCARE

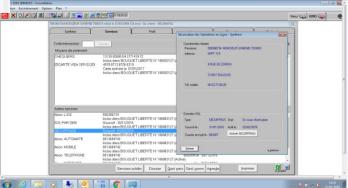
ACTIVER SÉCUR'PASS: ACTION POSSIBLE DU CONSEILLER SUR LE DÉLAI DE 72H00



L'enrôlement du Client au Service Sécur'Pass est visible La levée du délai de latence de 72h00 sur Sécur'Pass est accessible au poste de travail par la transaction 0203/ Services / Autres Services.

à condition de réaliser un contrôle renforcé de l'identité du client

La procédure de contrôle de l'identité du Client est identique à celle appliquée lors de la mise à jour de l'adresse postale du Client





ACTIVER SÉCUR'PASS EN AGENCE

Le Conseiller peut inviter son Client à souscrire à Sécur'Pass depuis son poste de travail. Cela permet aux Clients qui n'ont pas de carte bancaire ni d'adresse email personnelle renseignée mais ont <u>un numéro de tél sécurisé, un abonnement BAD</u> et utilisent <u>l'appli mobile</u> de s'inscrire à Sécur'Pass.

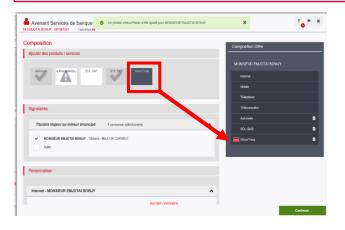
Cette fonctionnalité n'est accessible qu'aux Conseillers en agence et dans une situation de vente en Face à Face. La souscription doit se faire en présence physique du client. Elle n'est pas accessible aux CRC et aux eagences.

ACTIVER SÉCUR'PASS: ACTION RÉALISÉE PAR LE CONSEILLER EN FACE À FACE



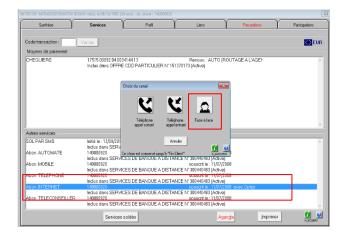
- Dans l'écran de synthèse des services : sélectionner la ligne « Abonnement Internet »
- Faire un avenant et sélectionner le canal « Face à Face ».

<u>NB</u>: sur les autres canaux, la tuile Sécur'Pass ne sera pas visible car la souscription n'est possible qu'en face à face afin de limiter les cas de fraudes.



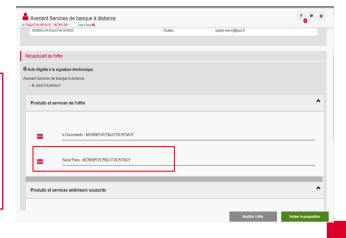


- Vérifier le bon ajout de Sécur'Pass dans le récapitulatif de l'offre
- Valider la proposition qui permet de générer l'avenant



2

Dans l'écran d'avenant au service, sélectionner la tuile Secur'Pass et l'ajouter à la composition de l'offre.





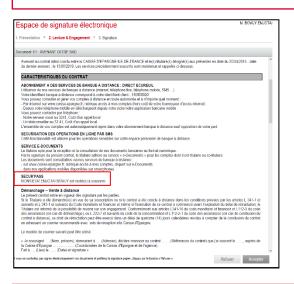
ACTIVER SÉCUR'PASS EN AGENCE

ACTIVER SÉCUR'PASS: ACTION RÉALISÉE PAR LE CONSEILLER EN FACE À FACE



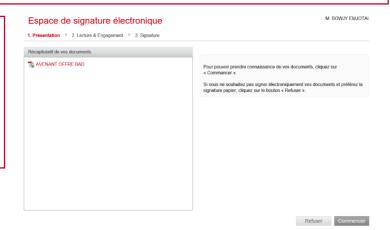
Privilégier la signature électronique des documents pour réduire les risques d'altération des documents

- Ouverture de l'espace de signature électronique



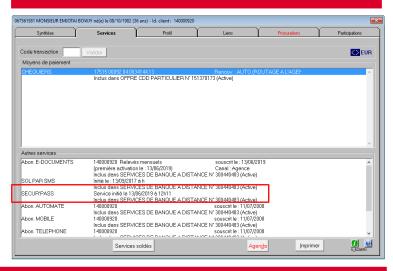


- L'ajout du produit Sécur'Pass est réalisé
- Le dossier est validé
- Retour à la synthèse client





- Contrôler la présence de Sécur'Pass dans l'avenant
- L'avenant est à faire signer sur la tablette agence.



Sécur'Pass est présent dans la synthèse des services à l'état **« initié** » – jusqu'à ce que le Client active Sécur'Pass sur son Smartphone

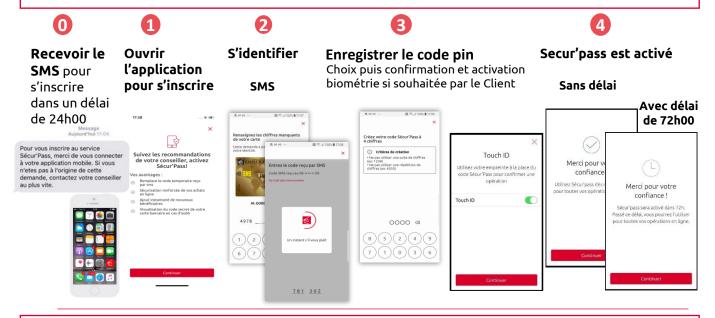
Le Client reçoit un SMS. Le Client dispose d'un délai de 24h00 pour activer Sécur'Pass sur son smartphone. Au delà des 24h00, Sécur'Pass est supprimé de la synthèse des services et s'il le souhaite le client devra recommencer sa souscription en Face à Face en agence,

Dès le Client a activé Sécur'Pass, le statut du service Sécur'Pass passe à l'état « souscrit » avec la date et l'heure d'activation

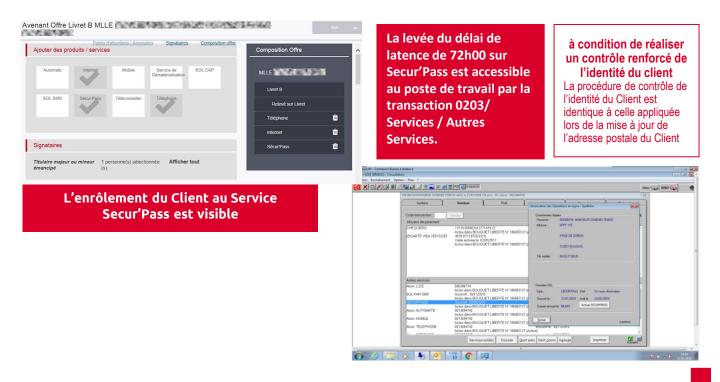


ACTIVER SÉCUR'PASS EN AGENCE

ACTION RÉALISÉE PAR LE CLIENT SUR SON SMARTPHONE



ACTIVER SÉCUR'PASS: ACTION POSSIBLE DU CONSEILLER SUR LE DÉLAI DE 72H00





GÉRER SÉCUR'PASS

CHANGEMENT DE TERMINAL



SÉCUR'PASS

GESTION DE

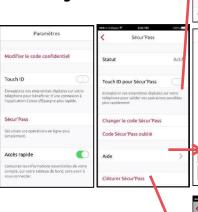
Lorsque le Client change son smartphone, à sa première connexion sur son nouvel appareil (puis à intervalles de temps réguliers), l'application l'invite à transférer
Sécur'Pass. L'opération de transfert suit le même parcours que l'activation initiale.

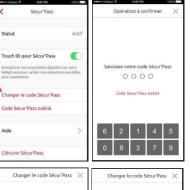
DÉSINSTALLATION / RÉINSTALLATION DE L'APPLICATION MOBILE



Si un Client désinstalle et réinstalle son application, à sa première connexion après réinstallation (puis à intervalles de temps réguliers), l'application l'invite à ré installer Sécur'Pass. L'opération de réinstallation suit le même parcours que l'activation initiale.

A partir de la Rubrique Sécur'Pass ou Paramètres et info légales











Le Client peut choisir d'utiliser la reconnaissance biométrique uniquement pour valider ses opérations sensibles avec Sécur'Pass ou uniquement pour s'authentifier sur son application mobile, pour les 2 ou pour aucun, sans dépendance.



Le client peut changer son code Sécur'Pass.

Clôture confirmée
sus n'êtes plus inscrit à Sécur Pass
Il utilise alors
SOL/SMS

<u>NB :</u> l'inscription à Sécur'Pass génère automatiquement la souscription SOL/SMS

Fiche Pratique

SÉCUR'PASS



UTILISATION DE SÉCUR'PASS









REFUSER UN PAIEMENT PAR CARTE SUR INTERNET

1

Paiement par carte bancaire sur internet



2

Si notifications activées, réveil du smartphone sinon, ouverture de l'application



Morcound 7 replanmium

Godfand Accorded 7 replanmium

Godfand Accorded 7 replanmium

Godfand Accorded 7 replanmium

Line and Control accorded 7 replanmium

Line and C



3

Refus de l'opération et confirmation du refus pour annuler l'opération

> ation de 41,99 € sur le site showroomprive.com a bien été refusée.



Opération annulée



declaration de fraude via le bouton « Je refuse ce paiement » ou appel/ email au Conseiller